

## Réponses aux CIQ

### Préambule

Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de répondre point par point aux dossiers les plus techniques car nous n'avons qu'une vue parcellaire des dossiers gérés la mairie. Nous ne souhaitons pas promettre, en cette période électorale et de façon démagogique, tout et n'importe quoi.

Sachez en revanche que la participation citoyenne et la co-construction de projets avec la population sont pour nous des engagements forts de notre programme, et des piliers de toutes nos actions futures ; cette concertation interviendra en conséquence bien en amont de tous les projets que nous mettrons en œuvre.

Les valeurs portées par notre liste sont un trio indissociable :

ÉCOLOGIE, JUSTICE SOCIALE ET SDÉMOCRATIE

#### 1) Gestion des voies de communication – mobilité

**a. Pensez-vous pouvoir répondre à la demande de modification des zones « hors agglomération » en zones « agglomération », avec tous les aspects qui s'y rapportent : éclairage, trottoirs, passages pour piétons, limitation de vitesse, entretien, revêtement, abribus, voies douces, en particulier sur la RD 96 (Entre le rond-point de l'Europe et le carrefour avec le chemin Saint-François), La RD 96 et le CD6 (La Barque) ?**

En vertu des articles R411-2 et R110-2 du code de la route, la définition des limites de l'agglomération incombe directement au maire de la commune. Mais s'agissant d'une route départementale, cette situation met en relation deux acteurs.

Le département qui au titre de l'article L.131-2 du code de la voirie routière : « *Les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge du département* » cela inclut également toutes les dépendances de la voirie dont le département est naturellement propriétaire. Par dépendance, on entend entre autres les talus, les fonds, les trottoirs ou autres formes d'aménagement. Le maire qui assure sur ces mêmes voies qui traversent sa commune la police de la circulation et est chargé de la sécurité et de la commodité du passage.

Le maire, en vertu de l'article L. 2213-1 du Code général des collectivités territoriales, exerce la police de la circulation sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations, sous réserve des pouvoirs dévolus au représentant de l'État dans le département sur les routes à grande circulation.

Ces deux observations répondent donc assez clairement à la question

- Oui il est possible de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération. Et en plus de sa valeur de localisation de cette limite, est porteur d'une réglementation de circulation imposant aux usagers de rouler à 50 km/h en traversée d'agglomération. Celle-ci peut même être réduite à 30km/h pour la traversée de la barque
- La question de l'entretien en particulier du revêtement est clairement du ressort du département que le tronçon soit ou non en agglomération
- Le rajout de trottoirs, aires de stationnement, équipements de voirie, accessoires du domaine public routier, tels que ralentisseurs, éclairage public, passages piétons surélevés, ... est soumis à validation du président du conseil départemental (et maintenant de la métropole) y compris, lorsque les travaux sont à l'initiative de la Commune. Une convention sera donc nécessaire dans ce cas pour définir ce qui est réalisable et pour fixer les rôles de chacun dans l'entretien puisque ces aménités une fois construites ne sont plus propriété de la commune. Nous ne pouvons donc pas nous engager sur ce point même si cela peut paraître souhaitable

**b. Prévoyez-vous de programmer régulièrement le débroussaillage et l'élagage des abords des voies publiques, l'entretien de leurs fossés en bordure pour l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales ?**

C'est le minimum que la commune puisse faire à titre d'exemplarité dans la prévention des risques incendie et inondations. Concernant les voies publiques, bien évidemment, comme au point a), la même distinction s'applique aux voies communales et départementales. Nous ne connaissons pas la convention en cours entre le département et la commune mais nous veillerons à nous en informer rapidement pour éventuellement pouvoir proposer des modifications.

**2) Sécurité des personnes et risques majeurs**

**a. Envisagez-vous des décisions nouvelles en matière de politique de sécurité des personnes et des biens, par rapport à l'existant ?**

**b. Lesquels de ces points pourront être approfondis : La pose d'éclairages avec capteurs, les caméras de surveillance, l'entretien des vallats avec les risques d'inondation y afférents, , l'avertissement de la population en cas de risque majeur, la circulation de produits dangereux ?**

Nous répondrons à ces deux questions en veillant à distinguer plus précisément ce qui est de l'ordre du risque relatif à la délinquance de ceux que l'on pourrait qualifier de naturel

1/ les risques induits par la délinquance

Là, comme dans d'autres domaines une expertise sera nécessaire, dès lors que nous serons élus. Faire un bilan coût/résultat des caméras installées en centre-ville s'impose. Ce bilan fait dans de nombreuses villes, comme Grenoble, a montré que

tant le coté dissuasif que les interpellations étaient dérisoires au regard du coût. Pour faire de la prévention rien ne vaut la présence physique de policiers.

## 2/ les risques naturels

La ville de Fuveau a produit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui date de 2010 et qui a été transmis au services compétents ([https://files.georisques.fr/DICRIM/DICRIM\\_13040.pdf](https://files.georisques.fr/DICRIM/DICRIM_13040.pdf)) . Ce document fait un point sur les risques régionaux en y incluant les spécificités propres à Fuveau. La nature de ces risques n'ayant pas fondamentalement changé, on peut considérer que l'état des lieux est fait. Cet état des lieux a permis d'identifier 3 classes de risque : les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain.

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis en place depuis 2013 ; une dernière présentation en a été faite par la Mairie en novembre 2018, mais sans pour autant donner lieu à une révision. Nous nous engageons à faire un audit de cette procédure et le cas échéant ajuster le PCS, et l'appliquer, dont les mesures contenues dans votre question et un changement complet d'orientation en matière d'urbanisation : voir question 3d.

## 3) Urbanisme et environnement

### **a. Quelle sera votre position vis-à-vis du dossier « Château l'Arc » (S.C.A. de Château l'Arc et le permis d'Aménager en date du 18 Juillet 2019) ?**

Nous ne sommes pas favorables à ce projet d'urbanisation massive de villas de luxe nécessitant l'abattage de quantités d'arbres, d'occupations de terres fertiles plus propices à une agriculture de proximité, de mitage de l'environnement, d'augmentation brutale de population sans prévisions en termes de structures d'accueil de l'enfance et petite enfance, ainsi que de voiries (dont une voie de 8m de large, parallèle au chemin de Castellas) et d'imperméabilisation des sols. Nous héritons cependant de cette bataille juridique à rebondissement, et lourde en frais de procédure depuis tant d'années. A ce jour nous n'avons qu'une vision parcellaire de la procédure en cours, tant la mairie est avare d'informations précises. Nous ne savons pas comment la mairie répond en ce moment même au jugement de juillet dernier lui enjoignant d'examiner la demande de permis d'aménager. A charge pour l'équipe qui sera élue de négocier au mieux, tant sur le plan urbanistique et écologique, dans le respect des décisions judiciaires et des droits de la commune, et sans entêtement procédurier stérile pour éviter toute catastrophe financière pour la commune.

### **b. Quelles seront, pour vous, les zones nouvelles à urbaniser ?**

**Le principe sera de toujours densifier.** Il sera nécessaire de faire un bilan précis de zones à urbaniser inscrites au PLU, sachant qu'à terme les PLU échapperont pour partie aux communes pour devenir des PLUi géré par la Métropole.

**c. Quelle sera la position de la Municipalité au regard des logements sociaux ?**

La commune doit construire des logements locatifs car la demande est grande et le cout des loyers 20% supérieurs à la moyenne départementale ; nous devons aussi construire des logements sociaux ; la liste d'attente pour de tels logements est longue, autour de 600. Il s'agit de permettre que tous les fuvelains dont les revenus sont moindres et pouvant y prétendre puissent se loger sans avoir à quitter leur commune.

Nous jugeons inacceptable que la commune soit taxée de carence par la préfecture pour ne pas respecter la loi et préfère payer chaque année près de 280 000 euros.

Nous devons rattraper ce retard , comme le dernier PLUi l'indique, et étaler ces constructions dans un plan pluriannuel et probablement sur plusieurs mandats.

Nous refusons la logique de logements sociaux construits de façon excentrée et sans mixité sociale, sorte de « ghettos urbains » : comme ce qui a été fait et devrait se poursuivre à La Barque, au Hameau Brogilum ou d'autres déjà prévus au « Chalet Suisse », en rase campagne vers Belcodène.

Nous ferons un audit du foncier disponible ou à acquérir, pour que la commune puisse loger en priorité les fuvelains ; outre l'apport du foncier dans un partenariat avec les bailleurs sociaux, faire du logement social communal est une autre façon d'avoir la maîtrise de la répartition et de mixer au sein des mêmes lots tous les niveaux de revenus.

Nous ne craignons pas en période électorale de dire qu'il est nécessaire et possible de construire des logements sociaux innovants en matière écologique, innovants en matière de mixité sociale; il est possible de garder la maîtrise de l'attribution des logements en grande partie aux fuvelains, à condition d'en avoir la volonté; soit en dégageant du foncier et en participant ainsi au financement de ces logements, soit en construisant des logements communaux, qui appartiennent à la mairie.

Ainsi, la commune de Langouet, par exemple, a su allier construction sociale, écologie et bas prix. Elus et habitants ont même décidé de se lancer dans la construction de maisons expérimentales dites « triple zéro » (zéro énergie, zéro carbone, zéro déchets). Cette nouvelle construction bioclimatique qui en appellera certainement d'autres, sera dotée d'une serre en guise de toiture pour y installer un potager tout en produisant de l'énergie : « notre ambition est de lier habitat écologique et production alimentaire avec la permaculture pour que chacun, quels que soient ses moyens, puisse subvenir à ses besoins alimentaires avec des produits sains », nous dit le maire de cette commune.

**d. Comment envisagez-vous le PLUi prévu pour 2021/2022 ? Notamment en termes d'environnement, de permis de construire maisons, commerces,**

## **industrie, et de préservation des terres cultivables, des espaces forestiers et des espaces verts.**

Dans notre esprit, il s'agira :

- de sanctuariser le foncier agricole et les zones boisées, acquérir de nouvelles terres dans toute la mesure du possible vouées à l'agriculture locale et biologique;
- d'installer du commerce de proximité dans la continuité du centre (avenue 8 mai 45) ;
- de densifier l'habitat tout en privilégiant des espaces publics et végétalisés (places publiques, aires de jeux, bancs, jardins partagés, dans chaque quartier et au cœur même de la ville ;
- de faire en sorte que les permis soient soumis aux normes écologiques et à l'innovation écologique en matière d'habitat ;
- d'arrêter le développement des grandes surfaces et des plateformes logistiques ;
- de favoriser la création de petites entreprises (pépinière d'entreprise, aide à la création de SCOOPs, de coopératives agriculture bio, marchés paysans, soutien logistique aux AMAP, etc.) ;
- de cesser l'imperméabilisation des sols à coup de parkings bétonnés; trouver des modes de transport doux au sein même de la commune, reliant les quartiers, dont la barque, entre eux et vers le centre, les commerces et les équipements : navette électrique par exemple pour relier les quartiers entre eux et au centre ville;
- de planter massivement au sein de chaque quartier et au centre ville des arbres et des végétaux adaptées au climat méditerranéen en cohérence avec le Plan Climat régional.

### **4) Ecoles, Enfance et Jeunesse**

**Quelle sera la politique prévisionnelle de la Commune :**

**a. Evolution de la carte scolaire (Création d'une nouvelle école), ou statut quo ?**

Vu le nombre de logements construits ces dernières années et les prévisions à court terme (à La Barque et au chalet suisse par exemple), il est prévisible qu'une nouvelle école devienne nécessaire.

**b. Par rapport à l'Enfance et la Jeunesse ? (Crèches, assistantes maternelles, loisirs extra-scolaires, activités périscolaires, etc...)**

***L'accueil de la petite enfance et l'enfance :***

Les listes d'attente sont longues : là aussi se pose la question d'une troisième crèche, en particulier dans le secteur de La Barque; et d'une capacité augmentée de l'accueil de loisirs.

Il s'agira également d'étudier la possibilité que l'accueil de loisirs se passe hors enceinte scolaire, surtout l'été; on peut envisager, si besoin, le faire en intercommunalité.

Fin 2019 et au plus tard en janvier 2020 seront adoptées des ordonnances concernant les modes d'accueil de la petite enfance, complétant la loi n°2018-727.

Tout d'abord, nous nous engageons à ne pas appliquer les nouvelles normes contenues dans ces ordonnances, qui visent à diminuer les surfaces d'accueil de la petite enfance, à assouplir les qualifications requises et à diminuer le personnel encadrant, ainsi que d'instaurer des modalités d'accueil en surnombre; il semble d'après le tableau prévisionnel des emplois pour 2020 que la municipalité actuelle s'apprête à le faire (3 auxiliaires de puériculture en moins); nous reviendrons sur cette décision si elle est prise et si nous sommes élus.

Au-delà de la question du nombre d'enfants, nous voulons remettre de la qualité, comme:

- rendre lisible les critères d'attribution de places, les priorités (familles monoparentales, chômeurs, par exemple) ;
- renforcer la place des parents dans le pilotage de tous les établissements et dans la mise en œuvre des projets ;
- titulariser le personnel, remettre à l'ordre du jour la formation et les échanges de pratiques réguliers, redonner toute leur place aux psychologues dans les équipes et auprès des enfants, y compris au niveau du Réseau d'Assistances Maternelles ;
- créer des structures de soutien à la parentalité du type maison verte, ludothèque.

### ***La jeunesse***

Nous envisageons :

- d'ouvrir une maison des jeunes : le projet sera soumis à une vaste consultation citoyenne pour établir le cahier des charges et dimensionner le projet ;
- de favoriser les projets de vacances collectives en tissant des partenariats avec les grandes associations nationales pour des colonies de vacances de qualité par exemple ;
- de créer un service civique sur la commune.

### ***Sur le plan de la santé :***

Il s'agira :

- de veiller et de corriger la qualité de l'air dans les établissements pour l'enfance (en particulier l'école de La Barque) ;

- d'assurer la végétalisation des espaces extérieurs et l'isolation des bâtiments pour ne pas avoir recours à la climatisation ;
- de développer des campagnes de prévention en lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), les établissements scolaires, les professionnels locaux, en direction de la jeunesse : lutte contre les addictions (y compris aux écrans), sensibilisation à l'écologie, informations par le planning familial, etc.

### **c. La restauration scolaire, évolution ou statut quo ?**

**Nos propositions sont :** Créer dès le début du mandat une régie agricole communale en bio et proposer le 100% de produits bio et en circuits courts pour les écoles et crèches, créer une cuisine dans chaque école et crèche pour favoriser une restauration au plus près des enfants, éviter le transport et le réchauffement de plats cuisinés; limiter le gaspillage ; augmenter le nombre des menus non carnés dans les cantines.

## **5) Propreté et incivilités**

### **a. Sera-t-il programmé la mise en place de caméras sur les PAV (Points d'Apport Volontaires) ?**

Comme précisé plus haut nous privilégierons la surveillance physique.

### **b. Ferez-vous des propositions au nom de la Commune en plus de l'offre CT2, pour faciliter la collecte des déchets verts ? (Amélioration de la déchetterie de Rousset, création de zones de dépôts, ramassage communal)**

Pour nous, il s'agira de valoriser les déchets verts en mettant à la disposition des Fuvélains un service de broyeur mobile (intercommunal) et maintenir l'effort de mise à disposition de composteurs. Il s'agira également de travailler en intercommunalité pour le stockage et le recyclage des déchets verts.

### **c. Quelles seront les propositions de la Commune pour inciter les professionnels à cesser les dépôts sauvages ?**

Sur la commune de Fuveau en 2017, 34 dépôts sauvages ont été enlevés par les services de la mairie, (pour 17, les responsables ont pu être identifiés). En 2018, 69 dépôts enlevés et 31 responsables identifiés selon le compte rendu du conseil municipal, cela montre la nécessité de plus de personnel en charge de cette question : Recruter un garde champêtre, qui sillonnera (à cheval si besoin) tout le territoire pour surveiller, dissuader et sanctionner si besoin.

### **d. Pouvez-vous envisager la mise en place d'un nettoyage des trottoirs, places et chaussées de Fuveau ? avec des délais définis (par exemple pour le quartier X chaque semaine le mercredi ? ou tous les quinze jours chaque mardi ...)**

Il s'agit d'une question qui relève de l'organisation des services techniques, à charge pour la nouvelle majorité municipale de procéder à un audit du service et voir ainsi les possibilités d'amélioration des prestations.

## **6) Fiscalité locale**

### **a. Prévoyez-vous une diminution, stabilité, augmentation de la fiscalité ?**

Nous pensons stabiliser les recettes fiscales surtout qu'une partie de celles-ci (taxe d'habitation) ne sont plus collectées par la commune mais simplement perçues en transferts compensatoires.

### **b. Peut-on envisager légalement une diminution pour les plus démunis ?**

Il y a bien la possibilité, que nous avons défendue dans l'opposition, de baisser le taux de la taxe d'habitation et d'augmenter celui de la taxe foncière, pour aider les locataires non propriétaires, ce qui aurait un effet neutre pour les propriétaires occupants, et une hausse pour les propriétaires non occupants (loueurs).

Mais si la taxe d'habitation disparaît, comme annoncé, et tant que la loi ne modifie pas la taxe foncière pour la moduler en fonction des revenus, nous ne voyons pas d'autre solution.

### **c. Quelles seront vos priorités sur la répartition financière du budget communal ?**

Nos priorités concernent la transition écologique, la politique sociale, la jeunesse, les associations et les équipements collectifs.

## **7) Politique Culturelle**

### **a) Comment envisagez-vous de développer la culture à Fuveau**

*Tout d'abord, il s'agira :*

- de rendre la culture accessible à tous : gratuité de la bibliothèque, tarifs progressifs pour l'école de musique.
- de soutenir et d'augmenter les subventions aux associations pour permettre un encadrement de qualité aux activités culturelles existantes et en favoriser d'autres (ciné club, festivals, café associatif avec programmation culturelles, club photo en lien avec ceux des autres communes de qualité comme Arcimages , etc.) ;
- d'élargir l'offre de la bibliothèque vers une réelle médiathèque, ludothèque ;
- de continuer les partenariats existants avec le conseil départemental et la métropole pour les spectacles; l'élargir aux manifestations culturelles de la région (festivals théâtre d'Avignon, photo d'Arles, danse etc....) ;
- créer une commission extra municipale de la culture pour co-construire les projets avec les fuvelain-e-s et en particulier la jeunesse.
- d'organiser des événements dans des locaux mieux adaptés avec un accueil de qualité pour le public ! (Expositions ...) ; le sous équipement est devenu

insupportable voire néfaste au développement de la vie associative et culturelle; nous envisageons dès le début du mandat un partenariat intercommunal pour des équipements collectifs ambitieux : salles de spectacle/pôle culturel, médiathèque, ludothèque, maison des jeunes...et à défaut de le faire au niveau communal en fixant les priorités. Tous ces projets seront soumis à une concertation la plus large possible.

### **8) Politique d'avenir, à court, moyen et long terme.**

#### **Comment concevez-vous les relations avec les Comités d'Intérêt de Quartier ?**

Les meilleures possibles ! Ils trouveront toute leur place dans la démocratie participative que nous souhaitons : voir la question suivante.

#### **Réactualisation, Renouveau et Application de la Charte signée avec la Mairie en 2016 ?**

Oui pour la réactualisation nous sommes ouverts à des réunions plus fréquentes (une fois/an actuellement), à des bilans annuels favorisant l'amélioration de la charte.

**Notre souhait serait notamment de pouvoir participer autant que faire se peut et modestement à la gestion de la ville, notamment par la consultation en amont et en tout cas et avant toute délibération/décision**

#### **a. Nous avons compris que vous seriez favorable à la création d'un Conseil Citoyen (Information, consultation, concertation, co-construction) Est-ce exact ?**

De quoi parle-t-on ?

Les « conseils de quartier », devenus obligatoires depuis la loi de 2002 pour les communes de plus de 80 000 habitants, témoignent de l'émergence d'un « pouvoir consultatif » aux côtés des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire.

La loi du 21 février 2014 a rendu obligatoire la création des « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires et la participation des habitants notamment dans toutes les instances de pilotage liées au contrat de ville..

Même si nous ne rentrons pas dans ce cadre légal, nous voulons instaurer un mode de démocratie communale qui aille dans ce sens, mais bien au delà :

C'est pourquoi nous proposons de balayer le fonctionnement traditionnel du conseil municipal pour – tout en restant dans le cadre de la loi, même si nous pensons qu'il faudrait la changer- redonner au citoyen sa place de décideur dans sa commune.

Nos propositions : suivant l'exemple d'autres communes, nous proposons d'instaurer la gouvernance collégiale de la mairie et la gouvernance participative de la commune. Il s'agira :

1/ d'instaurer la transparence : Adhésion à Anticor. Transparence pour le budget, les actions, la prise des décisions ;

2/ d'instaurer la collégialité au sein de l'équipe municipale :

- partage du pouvoir entre tous les élus, maire compris et pas seulement les adjoints et prise des décisions collectivement ; travail en binôme dans toutes ces compétences et domaines d'activité. Aucune décision n'est prise par le seul maire, le binôme doit s'accorder, ou repousser la décision et ce pour chaque binôme. Cette méthode du travail en binôme (ou plus pour des domaines d'activité importants) permet d'éviter des prises de positions isolées, de partager les responsabilités et d'enrichir la réflexion.
- Répartition des indemnités entre tous les élus en fonction du temps consacré, de la responsabilité, de la situation de chacun. Les indemnités sont rendues publiques. Mise en place d'une instance principale du travail et de décision du conseil municipal : le comité de pilotage. Il remplace le traditionnel « conseil des adjoints ». Il se réunit 2 fois (ou plus si nécessaire) par mois, tous les élus y participent. Il est ouvert au public.

3/ De donner un temps de questions/débat au public à chaque réunion du conseil municipal.

4/ De créer des commissions participatives thématiques permanentes (et groupes projets ponctuels pour de gros dossiers) . Chacune est coordonnée par un binôme d'élus référents, tous les habitants, les représentants d'associations qui le souhaitent peuvent y participer et d'autres tirés au sort. Elles doivent définir dans leur domaine les grandes orientations et les actions concrètes à mettre en œuvre. Puis, en accord avec le comité de pilotage, il s'agira de les soumettre au débat et à la concertation la plus large possible, avant les prises de décisions.

5/ De développer l'information des citoyens par la création d'outils permettant l'information en temps réel sur l'avancée des réflexions, travaux, difficultés, en bref d'informer sur le quotidien de l'activité des élu-e-s.

La démocratie participative n'est pas la "démocratie consultative", elle vise à instituer un véritable partage du pouvoir entre élus et citoyens à toutes les étapes du processus de décision : proposer, débattre, décider, veiller à la bonne exécution des décisions, évaluer a posteriori leur effet et donc leur pertinence. Elle inclut aussi la mise en œuvre d'un contrôle de l'action des élu.e.s, notamment du respect de leurs engagements. Elle peut aussi recourir à des procédures rarement utilisées telles que le référendum local d'initiative citoyenne, le budget participatif.

**b. Quelle sera votre engagement pour une attractivité renforcée de notre commune, quelles mesures en faveur du tourisme, mais aussi pour faciliter la pérennisation et les créations de commerces au centre-ville ?**

De nombreuses villes sont aujourd'hui confrontées à la « perte de vitesse » de leur centre par manque d'attractivité. Notre propre ville souffre de ce problème, dernier exemple en date la fermeture du « petit casino ». Une municipalité peut engager des moyens pour revaloriser durablement le centre-ville et de ce point de vue soutenir l'activité des commerces de proximité s'y installant : les exemples de réussite en ce domaine sont multiples.

- Dans un autre domaine, nous proposons de protéger ce qu'il reste de foncier agricole pour soutenir l'agriculture paysanne locale bio ou en permaculture.
- L'enjeu est de construire un réseau de producteurs bio réalisant leurs transactions avec potentiellement une monnaie locale, dans le but valoriser à Fuveau un secteur à fort potentiel.

La politique en matière de développement du tourisme s'inscrit pour l'essentiel dans la politique de la métropole (Art 134.1 du Code du Tourisme) ; il reste que la municipalité aura à s'interroger sur la valorisation du patrimoine touristique, culturel et être force de propositions au Conseil de la Métropole.

### **c. Quelle sera votre position vis-à-vis :**

#### **- De la transition écologique ?**

La transition écologique est la colonne vertébrale de notre programme.

Toutes nos décisions seront prises en tenant compte de l'impact environnemental

Par exemple : tendre vers l'autonomie énergétique et alimentaire de la commune

Pour plus d'information, voir notre site : <https://fuveau-verte-et-solidaire-09.websself.net/> <https://www.facebook.com/FuveauVerteSolidaire/>

#### **- Des rapports avec la Métropole et le Département pour éviter un non-engagement de leur part vis-à-vis de la Commune ?**

Etre élus d'abord !! et se battre sur nos propres dossiers et avec toutes les communes qui iront dans le même sens.

Nous sommes prêts à mobiliser toutes nos forces pour soutenir fortement la commune et ses habitants auprès d'autres institutions ou partenaires, tels que la métropole, le conseil départemental, le conseil régional, l'agence régionale de santé et autres décideurs et/ou financiers pour tout ce qui pourrait améliorer le quotidien des fuvelain-e-s . Les investissements communaux à venir mais aussi les transports collectifs et non polluants, dont le train, nous conduirons à nous battre enfin ensemble contre toutes les pollutions sonores, chimiques et atmosphériques.

- **La place des seniors dans notre village : Quelle gestion pour le futur foyer logement ? Quelle probabilité pour la création d'une Maison du Bel-Age avec aide aux difficultés administratives, Quelle probabilité pour la création d'un service de santé spécifique avec des spécialistes des pathologies personnes âgées, quels loisirs proposés ?**

Le futur foyer logement sera une résidence Autonomie : il n'accueillera pas de personnes âgées dépendantes (en dessous de la classification iso ressources (GIR 4). La seule nouveauté de ces résidences Autonomie par rapport aux foyers logement est l'attribution d'un forfait financier pour de la prévention du mauvais

vieillesse; nous proposerons un partenariat sur cette question aux futurs gestionnaires

Il n'en reste pas moins qu'il n'y a aucune structure sur la commune pour toutes les personnes touchées par la dépendance et leurs familles. Depuis plus de 20 ans une estimation des besoins avait montré la nécessité d'une HEPAD à Fuveau d'au moins 60 places. Malheureusement, au niveau national comme départemental, la volonté et les finances ne suivent pas ; les « maisons du Bel Âge, proposées par Martine Vassal, ne sont qu'une coquille vide destinée à masquer l'indigence actuelle de la politique sociale du département : arrêt des créations et financements restreint des Pôles Info Seniors qui ont remplacé les CLIC et qui sont pourtant indispensables à la coordination du maintien à domicile, fonctionnement par appels à projets avec des moyens ne répondant pas aux besoins (par exemple de création d'HEPAD), etc.

Cela ne nous empêchera pas de mettre tous nos efforts auprès du département pour justifier nos besoins dans ces domaines et répondre également à tous les appels à projet.

Nous pouvons en revanche créer, porté par le CCAS, un accueil de jour communal pour les personnes âgées dépendantes (PAD), soulageant ainsi les familles et préparant aussi le placement quand il devient nécessaire. Il conviendra de mettre en œuvre un réseau local de familles d'accueil pour PAD sur le modèle du RAM; ainsi qu'un foyer restaurant bio pour nos aînés, pour lutter contre l'isolement, des « cafés Alzheimer, ou Bistrot des Aidants » et de nouveaux services à domicile comme un portage de repas bio, et d'autres en fonction des besoins.

Le CCAS sera au centre de la politique en directions de nos aînés : tout d'abord en réalisant l'analyse des besoins sociaux (ABS) obligatoire et dont la mairie ne s'est jamais acquittée et qui mettra aussi en lumière les difficultés des personnes âgées, y compris dans le domaine de la dépendance. Nous la mettrons en œuvre dès le tout début du mandat.

Le CCAS recrutera une assistante sociale pour évaluer les besoins, à domicile s'il le faut et informer, orienter et accompagner les personnes vers leurs droits (APA par exemple, structures de coordination médico sociales , établissements spécialisés, etc...).

Le CCAS et tous les services pour les seniors trouveront leur place au sein de la « maison de la solidarité » que nous voulons ouvrir : y seront regroupées toutes les activités de prévention et d'accompagnement des publics; celles qui existent et celles qui restent à créer comme un pôle informatique pour lutter contre la fracture numérique, une permanence du planning familial, un pôle prévention des addictions, des actions de soutien parental; les associations caritatives y auront toute leur place; et le local devra être suffisamment dimensionné pour y accueillir du public, des réunions, des permanences, des ateliers etc.

En ce qui concerne les professions de santé, elles seront invitées à participer avec les habitants au sein d'une commission thématique pour réfléchir aux projets à mettre en oeuvre (maisons de santé, projets de territoire, conseil local de santé mentale, etc.).

### **Associations Fuvelaines (Répartition des subventions municipales) ?.**

Les associations sont une des richesses de Fuveau et doivent le rester. Au-delà de leur objet, elles sont une école de la participation, un socle fédérateur, une composante du lien social et ont le plus souvent, une grande capacité d'innovation.

La commune doit se garder d'instrumentaliser les associations ou de se décharger sur elles de ses propres obligations. Les activités des associations sont complémentaires aux politiques publiques.

La municipalité doit marquer son propre engagement dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture, dans un partenariat équilibré avec les associations, englobant les subventions nécessaires mais aussi et surtout la municipalité doit développer :

1. les équipements publics, indispensables à la vie associative comme les locaux de réunion et équipements sportifs et culturels. Il est urgent d'évaluer les besoins en gymnases : celui de la barque, longtemps promis doit être très vite réalisé ; mais le gymnase du centre est aussi totalement dépassé et ne répond plus aux besoins de créneaux des associations sportives. Il n'y répond pas non plus sur le plan qualitatif (par exemple : la gymnastique artistique, par exemple, y est réalisée dans des conditions précaires, alors qu'il y a une forte demande en particulier du public féminin.

2. La concertation et le soutien qu'elle peut apporter pour simplifier la vie associative : mutualisation des demandes de subvention, groupement d'employeurs afin de limiter la place du temps partiel dans les emplois associatifs, mise à disposition si besoin d'animateurs sportifs municipaux, instauration d'un service civique dont une partie peut être dirigée vers le secteur associatif, etc.

Concernant, le versement d'une subvention par la mairie doit répondre à un « intérêt public local », c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne, dont l'accès pour le plus grand nombre au sport et à la culture.

Les critères d'attribution doivent être clarifiés en ce sens et totalement transparents.

Comme dans plusieurs villes en France, nous proposons la construction de critères d'attributions et d'indicateurs d'utilité sociale en totale concertation entre les élus, les services municipaux concernés et les associations. Il s'agit par-là de se donner un cadre commun de décision harmonisant le traitement des demandes de soutien émanant des associations.